Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20260811-ASS-D205-2026-AI
Date de télétransmission : 19/08/2026
Date de réception préfecture : 19/08/2026

AVIGNON
Ville d'exception

DGA Ville Citoyenne et de la Proximité
Pôle Vie des Quartiers
Direction de la Proximité
Mairie du quartier Barthelasse-Piot
☎ : 04.13.60.50.75
Référence : GK/CV

Avignon, le 13 AOUT 2026

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,
Vu la délibération N°5 du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
Vu l'arrêté portant délégation de fonction en date du 10 avril 2026 de Monsieur FUCHS, Conseiller municipal, signataire de la présente décision,
Vu le budget de la Commune,

DECIDE

ARTICLE I : La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association FFMC 84 représentée par son/sa Président Monsieur Jr BOULAY le local communal situé CD-228 Villa Avenio d'une superficie de 73 m2 sur le créneau horaire 19H00 à 21H00 tous les vendredis du mois.

Cette attribution prendra effet le 18/09 /2026 jusqu'au 16/07/2027inclus.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l''objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.*telerecours.fr*

ARTICLE4 : Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Parvenu en préfecture le: 19/08/2026
Publié le: 20/08/2026

Signé le mardi 11 août 2026
Par Vincent FUCHS,
Conseiller Municipal